

# Compte rendu de la séance du 10 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Mireille BRUNELIN

## Ordre du jour:

- 1 - Subventions associations
- 2 - Tour de garde élections
- 3 - CRTE (contrat relance transition énergétique)
- 4 - Document arpentage pour une ancienne maison communale
- 5 - Questions diverses (résultat vote village clavellière, organisation temps scolaire rentrée 2021, achat terrain, voirie, fleurissement...)

## Délibérations du conseil:

### 1 - Subventions 2021 ( DE 2021 021)

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions provenant de diverses associations.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| LE PÈRE NOEL DU LUNDI             | 100,00 € |
| ESPOIR ET HAMONIE                 | 250,00 € |
| DDEN                              | 50,00 €  |
| REVES ET LOIRE                    | 100,00 € |
| LYCEE AGRICOLE RESSINS            | 50,00 €  |
| MFR ST GERMAIN LESPINASSE         | 50,00 €  |
| USEP                              | 100,00 € |
| SPA                               | 166,00 € |
| AUX PAYS D'AIX ET D'ISABLE        | 100,00 € |
| FSE DU COLLEGE ST GERMAIN LAVAL   | 100,00 € |
| COMITE DES FETES                  | 350,00 € |
| BOUGEZ ENSEMBLE                   | 350,00 € |
| A.D.M.R                           | 150,00 € |
| L'ARCHE DE NOE                    | 207,50 € |
| AMIC SAPEURS POMPIERS DE CREMEAUX | 150,00 € |
| SAPEURS POMPIERS DE CORDELLE      | 150,00 € |
| ACTIVAGE                          | 100,00 € |
| COMITE PARENT ELEVES RPI          | 600,00 € |
| CFA DU ROANNAIS                   | 50,00 €  |

**Montant total** 3 173,50 €

### 2 - Tour de garde "Elections régionales et départementales" :

Un tableau va être établi afin de déterminer les plages horaires de chacun

### 3 - CTRE (contrat relance ambition)

Des fiches actions ont été mise à la place en lien avec la CCVAI pour le financement des futurs projets de la Commune.

### 4 - Document arpentage ancienne maison communale :

Maison appartenant maintenant à Mr et Mme CHAMBODU, il a été décidé de revoir le géomètre pour la division parcellaire

### 5 - Vente terrain section " Village de Clavellière" ( DE 2021 022)

Vu la délibération du 16 mars 2021 pour l'acquisition d'une partie de la parcelle B 2276 par la SCI Lapierremat et Monsieur Forest Jean-Michel,

Vu l'arrêté 2021\_16 en date du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs de la section du village de clavellière,

Vu le vote du 10 mai 2021 des habitants du "village de clavellière" en vue de la vente d'une partie de la parcelle B 2276, leur appartenant, a eu la majorité absolue de "OUI"

Monsieur le Maire propose la vente.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal

**DONNE** son accord pour passer la vente avec :

\* La SCI Lapierremat de 1 416 m<sup>2</sup> de la parcelle de terrain, située à clavellière, cadastrée B 2276 et appartenant à la section de Commune "Village de Clavellière" au prix total de 254.88 euros

\* Monsieur Forest Jean-Michel de 31 m<sup>2</sup> de la parcelle de terrain, située à clavellière, cadastrée B 2276 et appartenant à la section de Commune "Village de Clavellière" au prix total de 5.58 euros.

**RAPPEL** que les autres frais liés à ces ventes (bornage, notaire...) sont à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces ventes

### Organisation du temps scolaire rentrée 2021 ( DE 2021 023)

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation du temps scolaire - article D.521-10 et suivants du code de l'éducation nationale

M. le Maire explique au conseil municipal qu'une dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur 4 jours avait été prise en 2017 pour une durée de 3 ans.

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2021, l'organisation du temps scolaire doit être à nouveau défini.

Un travail de concertation a été lancé avec les enseignants et les parents d'élèves, afin de connaître les attentes de chacun.

Après les résultats de la concertation, la commune de BULLY souhaite rester à la rentrée de septembre 2021 à la semaine de quatre jours et conserver les mêmes horaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**ACCEPTE** de rester à la semaine en 4 jours et de garder les mêmes horaires.

#### Projet d'achat terrain Extrat :

La commune a le projet d'acheter une parcelle de terrain contigüe au bourg afin de proposer des lots constructibles pour permettre l'installation de jeunes couples.

Mr Maugier et Mr Gardant (agriculteurs), locataires de cette parcelle de terrain, sont venus exposer leurs points de vue sur l'achat de ce terrain.

#### Fleurissement :

Le fleurissement du bourg de Bully est prévu courant mai.

#### Local St Jacques de compostelle :

Une visite de l'ancienne mairie est prévue le vendredi 21 mai à 18h30 pour l'aménagement des locaux afin d'accueillir les pèlerins de Saint Jacques de compostelle.

#### Aménagement territoire :

Un aménagement de voirie a été effectué au carrefour de la croix du lac et vitré pour la limitation de vitesse, respect du stop et la sécurité des riverains.

#### Réseau électrique :

Un enfouissement des réseaux électriques sur le parking rue de la mine va être fait très prochainement.

#### Demandes de subventions :

Une subvention au titre du "**programme Voirie 2021**" pour la réfection de diverses voies a été demandée pour une dépense totale de 62 777.50 € H.T.

**Deux subventions au titre des "fonds de solidarité"** ont été demandées pour divers travaux d'aménagement dans le bourg :

- la 1ère demande concernait l'achat de jardinières, la rénovation bascule, la rénovation WC place G.Ernst pour une dépense totale 13 674.36 € H.T
- la 2nde concernait l'aménagement du local pour le chemin de St Jacques de compostelle ainsi que la rénovation du WC public Place Eglise pour une dépense totale 11 692.74 € H.T

Les subventions ont été accordées pour un montant de 7 000 € H.T pour chacune des demandes.